## CURE FOR NERVOUS DEBILITY.

**Novel Method of a New York Doctor in Treating His Patients of the Fashionable Set.**

There is no elegant phrase for the description of a New York doctor's cure for the nervous debility of Fifth avenue patients. The doctor simply cures nervousness by fattening the patient.

Every spring he has had a dozen or more such patients upon his hands, and this time he has opened a place where he can keep them under his immediate care and see that all his rules are rigidly carried out by nurses employed for the purpose.

The fattening cure promises to become a Fifth avenue fad. "Sound, healthy flesh is muscle, or muscle undeveloped. The society woman is a wreck at the end of a season. There is an overdraft upon her system, and it must be met." These are the doctor's premises. His conclusion appears to be logical. "What they need are rest and fattening."

Patients who are taking the fattening cure must spend six weeks in bed. The doctor will tolerate no substitute in the form of invalid or steamer chairs.

"What you need is absolute relaxation, and you can get it nowhere else," he says. During the day he insists that the room be as light as sunshine can make it. He believes that sunlight has a rare tonic effect, and wants his patients to have as much as possible during prescribed hours.

He insists as a primary rule that the patient sleep nine hours a day; more if possible. His food is all of liquid form, and is given every hour. The quantity is increased until it is two and a half times as much as is taken by a normal person. It consists of eggs, chocolate and milk. Exercise is taken in the form of light massage twice a day.

## CAN GOVERN THEMSELVES.

**One Congressman Who Believes the Cubans Are Able to Manage Their Own Affairs.**

"Considerable talk has been heard about the ability of the Cubans to govern themselves," said Representative Updegraff, of Iowa, "and even some of the officers connected with the Cuban army who have been in this country are reported as believing their people incapable of self-government. The same talk was current during and after the revolutionary war, and the people who indulged in it were tories of the most pronounced type, and history has proven that they were wrong. I believe our history will be repeated in Cuba, and the people of that island should be given a chance to show whether they can govern themselves or not. Of course they are not all Washingtons, but I believe there are plenty of men capable of assuming charge of the government, and when occasion demands men always appear who are equal to the emergency. After the Spanish troops are driven from Cuba our forces should be withdrawn and the people permitted to form a government which the majority of them favor, without any interference on our part, and I believe future events will prove that this is the proper course for our government to pursue."

## AMERICAN FRUIT TREES.

**Austria Shuts Them Out on Account of the San Jose Scale.**

"If Austria wishes to exclude our fruit and shrubbery on account of the San Jose scale it is her own affair," said Representative Fletcher, of Minnesota. "We have about all we can attend to with the Spanish war on our hands, but when hostilities cease, if we find that our products have been discriminated against, then we can adjust the matter. It seems that Austria has good grounds for her actions, and is not the only country which has excluded our nursery stock on account of this scale. Canada—our next-door neighbor—has taken the same action, and it is next to impossible to have our products entered there. Few people understand that it is almost impossible to detect the presence of this scale, and even vigorous spraying does not seem to remedy the evil, and until something is found which will effectually rid the fruit growers of this pest they will have to content themselves with being excluded from those markets, but at the same time this government will do all it can in the premises."

## RICH ORE FROM MT. BAKER.

**Discoveries Made by Robert Florman, a Prospector, May Result in a Stampede.**

Robert Florman, a veteran prospector, has returned to Whatcom, Wash., from the Mount Baker mining district bringing 100 pounds of surface samples of ore from the newly discovered ledge which he traced several thousand feet. Three assays of the samples yield $1,100, $1,400 and $3,900 to the ton. The news revived the excitement of last year regarding the Mount Baker country and scores of Whatcom citizens are preparing to start for the gold fields.

The present prospects indicate that at least 1,000 men will be staking claims in the Mount Baker region during July. The new ledge was found a mile and a half from the Lambert ledge, which was found last fall and sold to Portland men, who began development work two weeks ago.

Florman's party also found ledges of copper and iron pyrites very similar to the Rossland ore, the ledges being from two to six feet thick. The Mount Baker district is very rugged, the valleys narrow, and mountains rising at an angle of 45 degrees to from 3,000 to 5,000 feet.

**Olive Oil for Typhoid Fever.**

The newest treatment for typhoid fever is simply pure olive oil given internally.

## HE TURNED THE WHEEL.

**The Professor Mistook the Fire Hydrant for a New-Fashioned Filter.**

A certain eminent professor who had spent nearly the whole of his life in the classic shades of learning, and was about a century behind the times in every-day matters, came up to London last summer to attend some royal society or other, and put up at a well-known hotel not far from Charing Cross.

In the night he was taken with a violent thirst. He would have made a raid on the water supplied in his bedroom decanter, but his knowledge on such matters warned him that it was dangerous to touch water that had been standing in a room.

Therefore he slipped on his trousers and started out on a memorable expedition to find some water in a filter.

In the hall opposite the top of the stairs, he found a filter, a new-fashioned filter, though, such as he had never seen before. Instead of a glass or cup, there was a neat little rubber hose with a nicely polished nozzle.

"There," said the professor to himself, "now that's what I call a really sensible idea. I had no notion that anything so delightfully simple existed. I'll have one of these fixed at home. Get the water direct without disarranging one's mustache, too. I wonder how the thing works."

Presently his eye rested on the printed directions, which told him to turn the wheel on top as far as it would go.

"Ah, that's it," said the professor, and he placed the nozzle in his mouth and turned the wheel.

When the professor came to he found himself one stage lower on the stairs. At least his head was there, and his feet were one or two steps higher. The professor sat up.

"Did that on my back," he muttered, rubbing vigorously in several places.

Through the balustrading he saw a crowd of boys, porters, housemaids and half-dressed visitors standing around the "filter." The professor heard the manager call from his room:

"What's the matter there?"

"Oh, some idiot has turned on the fire hydrant."

Then the professor scrambled to his feet and crept up to his room, without participating in the general inquiry as to who that idiot might be. —London Answers.

## ALMOST OBSOLETE.

**The Hoecake Is Fast Disappearing from Southern Tables.**

Most middle-aged persons remember well when corn bread was served upon nearly all tables in the south and west at least twice a day. Sometimes it appeared in the form of "hoecake" or "batter bread," and again in "pones." It was par excellence the bread of the negro, and every man who served in the confederate army was also a full graduate in the use of it. Now the darkies eschew it where wheat bread is to be obtained, and upon tables of thousands of southern and western whites it never appears at all, while others continue to use it only for dinner.

Now, why is this? Surely corn meal is as it ever was. Those who sincerely, but probably mistakenly, believe that "waterground" meal is better than the product of mills turned by steam can always find a supply of that in most cities, and it is common enough in the country. There is no trouble about the meal but we doubt whether the art of cooking it has been preserved. The high-toned colored damsels who are turned out by our public schools are not the adepts that our old Aunt Peggys were. No self-respecting pan of dough would be conjured into shape by such unskilled hands. And then we may seriously doubt whether corn bread can be cooked in a stove as well as in an open fireplace.

The Indians laid their doughcakes between layers of forest leaves or upon the hard ground, and cooked them in the hot ashes. Hence "ash cake," a very luscious product, indeed, when one has whetted his appetite for it by a long day's hunting. The hoecake was so-called because it was originally baked upon a hoe—that ever-ready and useful instrument of agriculture which is to be found upon every plantation. But later on cooking utensils were manufactured which took the place of the humble hoe. So, too, shingles were used whereupon to place the dough while it went through the process of becoming a well-done ash cake.—Richmond Dispatch.

**A Homesick Cat.**

A homesick cat has excited the pity of many wealthy New London people. The animal's old household recently moved to Boston, and this pet being left behind refused to eat, and soon was reduced to a skeleton. The most tempting dishes were pushed under the feline nose with no effect. As a last resort some kindly interested people took the cat to Boston on a visit to its old family, where, with demonstrative joy, it eats voraciously and is rapidly getting fat again.—Our Dumb Animals.

## LIKES MAN HE MUST HANG.

**A Missouri Sheriff's Attachment for a Prisoner Condemned to Die.**

John Hunt, 70 years of age, will be hanged in Columbia, Mo., January 13, barring interference by the governor, says the Kansas City Times. His case has been appealed several times, to no avail. Peculiar circumstances surround his case, among which is the devotion of Sheriff James Stockton to the man he must hang.

Hunt is utterly destitute, and the sheriff has drawn heavily from his own pocket in his endeavors to have his sentence commuted. He has engaged attorneys for the prisoner, and bore all the expenses of the last appeal. Hunt returns the affection of the sheriff, and is always cheerful in his company. The doomed man has been in a strange lethargy for several months and never speaks except to Stockton. Every day when the sheriff enters his cell he says:

"Jim, when are you going to hang me?"

The sheriff makes the same reply each day:

"On January 13, John, unless God or the governor intercedes."

Hunt has a bad as well as an interesting record. The crime for which he must die was the murder of his daughter, Mattie Hunt, in a drunken rage August 29, 1896. His son John created a sensation at the time by arming himself with a revolver and threatened the life of his mother if she testified against his father. Young Hunt was imprisoned and his father convicted on the testimony of his mother.

Forty years ago the elder Hunt was accused of murdering his stepdaughter, who was found dead with her skull crushed after a violent quarrel with his stepson. Sufficient evidence could not be secured to convict Hunt, but shortly afterward he was sent to the penitentiary for two years for grand larceny. When his term expired he returned to his home near Columbia and immediately made love to his cousin, Bettie Hunt, who was said at that time to be the most beautiful girl in Boone county. In spite of the protests of her family and friends, she eloped with Hunt. It was her testimony that will send him to the gallows for the murder of his daughter.

## CRUSADE AGAINST KISSING.

**Treasury Department to Revive Rule for New York Custom-House.**

There is the fiercest kind of a strife going on in the New York custom house. The cause of it is a crusade that is to be made against kissing. The crusade is to be against the indiscriminate and long drawn out kissing that takes place whenever a passenger steamship comes into port from foreign countries. Travelers who come back from Europe have from two to a dozen or more friends on the pier to meet them when they come in, and their friends, taken altogether, amount sometimes to 2,000 or 3,000 persons. Each friend wants to kiss and hug the newly arrived exile, and as every hug and every kiss takes up a minute or more at least, it is usually an hour or more before the kissing and the hugging are finished.

Especially is this the case when a pretty girl comes home, or when an actress, returning to the city, is met by all her former husbands. Nobody thinks of his baggage until the kissing and hugging have been finished. A delay of from an hour to two hours is consequent.

Accordingly an old treasury department rule has been resuscitated, which prohibits the greeting of friends until after the custom house officers are through with their duties, and is likely to be enforced.

## REBUKED BY CHAMBERLAIN.

**Canadian Postmaster-General Cannot Reduce Postage.**

Rt. Hon. Joseph Chamberlain, secretary of state for the colonies, has administered a crushing rebuke to the Canadian postmaster-general. Carried away by the imperial preferential trade idea, Mr. Mulock announced November 25 that after the new year letters could be forwarded from the dominion to England and all parts of the British empire for the Canadian domestic rate of three cents per ounce, the existing imperial rate being five cents per half ounce.

Upon the announcement reaching London, Mr. Chamberlain communicated with the governor-general at Ottawa, Ont., informing his excellency that her majesty's government could not allow Canada to pursue the course indicated by the postmaster-general. He added that before any disturbance of existing postal rates could take place Great Britain and the colonies would have to be consulted, and to that end a conference of imperial and colonial postal authorities might be held, but meantime the scheme would have to be dropped. Accordingly this new move has been suspended.

## RICHER THAN A KLONDIKE.

**California Party of Fifteen Start for a New Gold Field.**

J. E. Perrins, until recently president of the New England Whip company, started from Los Angeles, Cal., with a party of 15 others for a new gold field in the northwest territory. The new field is said to extend over 15 miles along a tributary of the Stickeen river, and to be richer than the Klondike country.

In one of his letters to parties at Los Angeles concerning the discovery, Dawson, after whom Dawson City was named, states that the region gives every indication of abundance of gold, but that it is even more inaccessible than the Klondike, there being but one way to get in, and that extremely dangerous.

**Had a Twenty-Dollar Horse.**

One of the horses in President McKinley's stable was once sold for $20 in Kentucky, but he "developed."

**Medical Papers.**

The number of medical papers published in the United States is 275.

**Chinese Cigarmakers.**

Frisco has Chinese cigarmakers.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne. $12 00; Editior hebdomadaire, $3 00

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une propriété de valeur du Premier District.

**Otto Helmann vs David Lemley.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,195.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 19 situé dans le Premier District de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les avenues Carrollton et Cleveland et les rues Canal et Pierce, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, la partie inférieure du lot dix-huit mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, vingt deux pieds trois pouces et sept lignes de face à l'avenue Cleveland, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là à vingt et un pieds trois pouces et deux lignes à la ligne du lot No dix-neuf, ainsi la partie inférieure du lot No dix-sept, mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, de là vingt et un pieds trois pouces et deux lignes vers l'avenue Carrollton sur la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 16 sur lesquels il mesure vingt pieds dix pouces et cinq lignes à la ligne du lot No dix-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

W. F. Brewer, avocat pour le plaignant.
26 aout—26—sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une Grande Propriété et Résidence de Valeur dans le Sixième District.

**Formant le coin des rues Chestnut et Foucher, dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Aline et Colisée.**

**Aiden McLellan vs Fred'k J. Odendahl.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 139.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 22 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances ci-dessus, droits voies, servitudes privilèges et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 6 7 et 8 de l'ilet No 32 lequel est borné par les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Chestnut, Aline et Foucher, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent vingt et un pieds et six pouces de profondeur. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher. Le tout selon un plan dressé par J. G. Dreux, voyer, daté le 2 avril 1855, annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Harry A. Hall, avocat pour le plaignant.
20 août—20 21 26 – Sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de propriété attractive et de valeur du Sixième District.

**Connue comme No 3418 rue Colisée, entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.**

**Charles C. Fee vs Marie Thérèse Hepp.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56.984.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 277 on 15, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Colisée ou Plaquemine, Chestnut et Delachaise, étant le cinquième lot de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles, le dit lot de terre commençant à une distance de cent vingt-huit pieds un pouce et sept lignes de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée, étant le lot No 9 et portant le numéro municipal 3418, rue Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Harris Gagne, avocat pour le plaignant.
20 août—20 26—sept 2 9 16 22

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 56,458—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—Henry E. Sharp vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition attachée, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry F. Sharp, insolvable, soit tenue pardevant George W Dearing, Jr., notaire, en son bureau, No 211 Passage de la Bourse, dans cette ville, commencant le 31me jour d'août 1898, à 11 heures A. M., pour considérer et délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1898.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge de cette cour, Division E, agissant à la placee de l'Hon. T C. W. Ellis, Juge, Division A, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
S. J. TOURNILLON, Député-Greffier.

C. H. Osterberger, avocat.
20 aout—20 24 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57.204—Cour Civile de District—Division D—Rudolph Weber vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du plaignant, Rudolph Weber, soit convoquée et tenue pardevant Theo G Spitzfaden, notaire public en son bureau, chambre 8 No 708 rue Union en cette ville commençant le 12me jour de septembre 1898, à 11 heures A. M.; dans le but de considérer et déterminer sur l'application du plaignant, pour un répit, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et personne du dit pétitionnaire soient suspendues; que H. J. Rhodes, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 aout 1898.

Signé: F A. MONROE,
Juge de cette Cour Division C, agissant pour l'hon N. H. Rightor, juge Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, député-greffier.
10 aout—10 24—sept 8

### Avis.

**Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.35 P. M. Billets, aller et retour. 50c, 75c et $1.00.**

**Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.**

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Port et les Passagers

J. S. LANDRY,
Surintendant.
21 nov—dim et sam

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de grande propriété de valeur du Deuxième District.

**Emanuel Steinhardt vs J. Madison Vance.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 57.078.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 1er septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 357, borné par les rues Ste Anne, Broad, White et Orléans. Les dits lots sont désignés par les Nos 9, 10, 11, 18, 19 et 20 et les dits lots mesurent comme suit, à savoir: les lots Nos 9, 10 et 11 mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 9 a quatre-vingt-six pieds trois pouces de profondeur sur le côté du lot No 8 et quatre-vingt-six pieds un pouce 7 lignes sur le côté du lot No 10. Le lot No 10 a quatre-vingt-six pieds un pouce 7 lignes sur le côté du lot No 9 et quatre vingt-six pieds six lignes sur la ligne du lot No 11, et le lot No 11 a quatre-vingt-six pieds six lignes sur le côté du lot No 10 et quatre-vingt-cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du fond des lots 12, 13 et 14. Les lots Nos 18, 19 et 20 mesurant chacun trente pieds sept pouces cinq lignes de face à la rue Orléans sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 18 a quatre-vingt-cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du fond des lots Nos 15, 16 et 17 et quatre-vingt six pieds six lignes sur la ligne de côté du lot No 19. Le lot No 19 a quatre-vingt-six pieds six lignes sur le coté de la ligne du lot No 18 et quatre-vingt-six pieds un pouce sept lignes sur le coté du lot No 20. Le lot No 20 a quatre-vingt-six pieds un pouce sept lignes sur le coté du lot 19 et quatre-vingt-six pieds trois pouces sur le coté du lot No 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

Bernard Titche, avocat pour le plaignant.
29 juil—29—aout 5 12 19 26 sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de Propriétés Améliorées de Valeur dans le Quatrième District,

**Connue comme Nos 1917 et 1919 rue Josephine, entre les rues Dryades et Remparts, Et les Nos 1921 et 1923 rue Philip, entre les rues Dryades et Remparts.**

**Robert H. Hackney vs John Weis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 57.098.—Au vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 septembre 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Dryades et Remparts, désigné par le No 11 sur le plan No 75, déposé dans l'étude de Selim Magner, ancien notaire dans le livre de plans No 2, et mesurant trente-deux pieds sept pouces de face sur la rue Philip, sur cent vingt-deux pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et cent vingt pieds trois pouces sur la ligne vers la rue des Remparts.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.

Harold W Newman avocat du plaignant.
5 août 5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de deux lots de terre de valeur dans le Septième District.

**New Orleans Debenture Redemption Co., La., Limited, vs Henry L. Garland jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 1er septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés en cette ville, dans le district No 7, connu comme Carrollton, désignés comme lots Nos vingt et un et vingt deux, dans l'ilet désigné par la lettre "A" 62 borné par les rues Short, Washington, Jeannette et Cinquième, et conformément à un plan par Henry Moelhausen, ingénieur civil, en date d'octobre 1846 et déposé en l'étude de Lucien Herman, notaire à la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots mesurent trente pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Rogers et Dodds, avocats pour le plaignant.
29 juil—29—aout 5 12 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

**Connue comme le No 931 rue Histoire (maintenant Kerlerec).**

**Veuve J. DeJean vs Mlle Marguerite Ardill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Histoire, Dauphine (anciennement Grands-Hommes), Bagatelle et Bourgogne (anciennement Crepe), et marqué No Un sur un plan dressé par C. A. De Armas, en date du 12 janvier 1854, et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Histoire sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et mesurant sur la ligne opposée le séparant du lot No Deux à savoir: Trente-six pieds trois pouces de profondeur, de là courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante-huit pieds dix pouces, de là s'étendant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds et de là s'étendant encore vers la rue Bourgogne à trente trois pieds jusqu'à ce qu'elle arrive à une première ligne de côté dudit lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles J. Théard, avocat de la plaignante.
19août—19 20 26— sept 2 9 16 22

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de Grande propriété de Valeur améliorée.

**Sur la rue Erato, entre les rues Carondelet et Baronne, la rue de l'arrière étant Thalie.**

**New South Building and Loan Association vs Geo D. Geddes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,265—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er septembre 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos Deux et Trois, dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne Thalie et Carondelet, sur un plan de C. A. De Armas en date du 4 septembre 1856 et déposé à l'étude de O. De Armas, notaire le 18 mars 1857, les dits lots se touchent et mesurant, au pied américain, comme suit: le lot No Deux, trente trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Trois, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. Armstrong, avocat pour les plaignants.
29 juil—août 5 12 19 24 — sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une grande propriété de valeur améliorée formant le coin des rues Marais et St-Louis.

**Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Villeré et Toulouse.**

**Aussi sur la rue Marais entre les rues Toulouse et St Louis (rue de l'arrière étant Trémé).**

**Mme Mary Ann Milliken vs Charles W. Stureken et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,145.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le Second District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais St Louis et Toulouse et désignés par les numéros 14, 15 et 16 sur un plan de L. Surgi, voyer, déposé dans l'étude de L. J. Carre, notaire, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun en mesure anglaise vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue St Louis par quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 15 formant l'encoignure des rues Marais et St Louis.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, borné par les rues Marais, Toulouse, St Louis et Trémé et désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan déposé dans l'étude de S. Mager, notaire, mesurant ensemble cinquante huit pieds six pouces et dix lignés sur la rue Marais, par cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et cinquante-sept pieds six pouces et deux lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T Whitaker, avocat pour le plaignant.
12 août—12 19 26 — sept 2 9 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de Propriété de valeur du Quatrième District.

**Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Mme John T. Barrett et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55.853—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre et une portion ou morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Colisée, Chestnut et Toledano, lesquels lots sont désignés par les Nos six, sept et huit sur le plan original de B. Buisson, voyer, en date du 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, et mesurant comme suit, à savoir:

Lot No six a vingt pieds de face à la rue Pleasant sur soixante neuf pieds six et trois-septièmes pouces sur la ligne du lot No cinq et soixante-sept pieds six et cinq-septièmes pouces sur la ligne du lot No sept. Lot No sept ayant trente pieds de face à la rue Pleasant, soixante-sept pieds six et cinq-septièmes pouces sur la ligne du lot No six et soixante-cinq pieds sept pouces sur la ligne du lot No huit et lot No huit mesure quarante-six pieds six pouces de face à la rue Pleasant, soixante-cinq pieds sept pouces sur la ligne du lot No sept et soixante-deux pieds neuf pouces et un quart sur l'autre ligne faisant face à la rue Colisée (anciennement Plaquemines) et le dit morceau ou portion de terre est désigné par le No cinq sur le dit plan et mesure trente pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de soixante onze pieds six pouces et un septième sur la ligne du lot No quatre et soixante-neuf pieds six pouces et trois-septièmes sur la ligne du lot No six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. E. Moise et G. F. Socola, avocats pour les plaignants.
5 août—5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une Propriété attrayante du Deuxième District,

**Connue comme le No 129 rue Scott, entre les rues Canal et Douane.**

**Veuve B. Meyer vs Ernest L. Dagorret.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,192—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 534 borné par les rues Canal, Douane, Pierce et Scott, désigné par la lettre D sur le plan annexé à un acte d'hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 26 mai 1897, signé par les parties pour identification conformément au dit plan le lot commence à une distance de quatre-vingt-un pieds neuf pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Douane et de la mesure trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Félix J. Dryfous, avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de Propriété de Valeur dans le Sixième District.

**James A. Andrews vs William H. Williams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,119—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'